

Publication des collaborations entre entreprises, prestataires de soins, institutions de soins et organisations de patients

Sixième publication des collaborations conformément au cadre légal (Sunshine Act)

Collaborations

Il existe des collaborations quotidiennes entre d'une part les prestataires de soins, les institutions de soins, les organisations de patients et d'autre part les entreprises pharmaceutiques et de technologie médicale. Il peut s'agir de partage d'expertise, la coopération pour la recherche scientifique, le sponsoring d'une formation médicale, etc. Ces collaborations sont essentielles au progrès de la médecine et à l'amélioration des soins prodigués aux patients. Les collaborations se concentrent sur l'amélioration des soins aux patients et l'innovation des médicaments et des technologies médicales. Toutefois, cette collaboration ne doit pas affecter l'indépendance des prestataires et des institutions de soins. Pour montrer cette indépendance au monde extérieur, la collaboration qui a eu lieu en 2022 est rendue publique aujourd'hui dans le Registre de transparence de betransparent.be dans le cadre du Sunshine Act¹. Le Sunshine Act vise à ce que les patients puissent obtenir des informations sur les interactions entre leur(s) prestataire(s) de soins et l'industrie pharmaceutique/technologies médicales en rendant ces interactions transparentes et donc publiques.

Moteur de recherche renouvelé

Le registre de transparence peut être consulté via le moteur de recherche renouvelé sur le site web www.betransparent.be.

Ces dernières années, de nombreuses critiques ont été formulées à l'encontre du moteur de recherche pour son manque de clarté et de convivialité. La plateforme a pris ces critiques à cœur. Le résultat est un moteur de recherche renouvelé qui a été modernisé et rendu beaucoup plus convivial. Ainsi, il est désormais possible d'effectuer des recherches transversales, les trois dernières années civiles sont immédiatement visibles et on peut facilement passer d'une année à l'autre, il est possible de cliquer sur un bénéficiaire et les résultats de la recherche peuvent être téléchargés.

De cette manière, la transparence est encore améliorée.

¹ Loi du 18 décembre 2016 portant des dispositions diverses en matière de santé, M.B. 27 décembre 2016.

Frank Vandenbroucke, Ministre des Affaires Sociales et de la Santé publique :

« Il est important de continuer à œuvrer pour une plus grande transparence dans les interactions et la coopération entre les entreprises des secteurs des médicaments et des dispositifs médicaux, d'une part, et les professionnels des soins de santé, les établissements de soins et les associations de patients, d'autre part. La transparence signifie aussi que les informations fournies sont correctes, vérifiables et accessibles. Ce point reste une préoccupation constante qui fait partie des missions de l'AFMPS. Le nouveau robot de recherche est un progrès et il améliorera la recherche efficace d'informations et donc, également l'accessibilité. La tendance à la hausse des entreprises qui enregistrent des données montre aussi que davantage d'acteurs partagent leurs informations. Bien que ces entreprises transfèrent plus de ressources aux associations de patients par le biais du sponsoring, je pars du principe que celles-ci continueront à veiller à leur indépendance. »

Collaborations 2022

693 entreprises pharmaceutiques et de technologie médicale ont introduit leurs données concernant l'année 2022. Ensemble, elles ont investi 268.768.800 euros en 2022 dans des collaborations avec des prestataires de soins, institutions de soins et organisations de patients actifs en Belgique².

Reparti dans les différentes catégories légales de primes et avantages prévues dans l'arrêté d'exécution du Sunshine Act³, **le résultat des collaborations** entre l'industrie et les bénéficiaires en **2022** est le suivant :

CATEGORIES SUNSHINE ACT	BENEFICIAIRES		TOTAL	
RECHERCHE SCIENTIFIQUE	Agrégé		169 823 132 €	63%
MANIFESTATIONS SCIENTIFIQUES	HCO*	31 617 183 €	39 903 534 €	15%
	HCP*	8 286 351 €		
DONATIONS ET SUBVENTIONS QUI SOUTIENNENT LES SOINS DE SANTE	HCO		20 220 422 €	8%
SERVICES ET CONSULTANCE	HCP	13 173 877 €	24 196 013 €	9%
	HCO	10 594 243 €		
	PO*	427 893 €		
AUTRES SOUTIENS (PO)	14 625 699 €		14 625 699 €	5%
TOTAL GENERAL			268 768 800 €	

* **HCO** = "Healthcare Organisation" ou institution de soins (ex. hôpital, association scientifique de prestataires de soins) / **HCP** = "Healthcare Professional" ou prestataire de soins (ex. médecin, dentiste, infirmier, paramédical) / **PO** = "Patient Organisation" ou organisation de patients.

² Le Sunshine Act s'applique aux bénéficiaires actifs en Belgique, donc également aux associations européennes ayant un siège social en Belgique, même si elles ne sont pas (seulement) actives en Belgique (par exemple, les associations européennes de patients et les associations scientifiques européennes).

³ Arrêté Royal du 14 juin 2017 portant exécution du Sunshine Act, M.B. 23 juin 2017.

Le tableau ci-dessous présente **les chiffres des 4 dernières années**, ainsi qu'une comparaison des chiffres avec les trois années précédentes (avant et pendant Corona) :

	2019	2020	2021	2022	2021-2022	2020-2022	2019-2022
Recherche scientifique	€ 153 883 763	€ 121 142 857	€ 174 254 150	€ 169 823 132	-3%	40%	10%
Manifestations scientifiques	€ 42 451 997	€ 21 769 546	€ 27 129 289	€ 39 903 534	47%	83%	-6%
Donations et subventions qui soutiennent les soins de santé	€ 21 794 052	€ 21 814 568	€ 21 381 575	€ 20 220 422	-5%	-7%	-7%
Services et consultance	€ 21 241 745	€ 15 448 088	€ 19 524 385	€ 24 196 013	24%	57%	14%
Autres soutiens (PO)	€ 9 050 543	€ 11 222 445	€ 13 131 161	€ 14 625 699	11%	30%	62%
	€ 248 422 100	€ 191 397 504	€ 255 420 559	€ 268 768 800	5%	40%	8%

Pour 2022, le Registre transparence contient les données de **10.869 bénéficiaires**, dont des prestataires de soins, des institutions de soins et des organisations de patients. Si on regarde les années passées, nous remarquons qu'en ce qui concerne le nombre des institutions de soins et des prestataires de santé, il y a une légère hausse de 13% en moyenne par rapport à l'année précédente, mais aussi une diminution de 31% en moyenne par rapport à l'année 2019 (année avant la crise du Corona):

Nombre de bénéficiaires dans le Registre transparence les 4 dernières années

Nombre de bénéficiaires	2019	2020	2021	2022
HCP (prestataires de soins)	13.498	8.023	7.863	9.140
HCO (institutions de soins)	2.257	1.973	1.397	1.552
PO (organisations de patients)	168	166	189	177
TOTAL	15.923	10.162	9.449	10.869

Les **professions** avec lesquelles les collaborations ont été les plus importantes en 2022 sont les médecins spécialistes, suivies des vétérinaires, des médecins généralistes et des infirmières:

Professions revenant le plus souvent dans le Registre transparence 2022

Professions (TOP 10)	#	%
Médecin spécialiste	5610	61,4%
Vétérinaire	1164	12,7%
Médecin généraliste	888	9,7%
Infirmier	721	7,9%
Pharmacien	221	2,4%
Technologue en imagerie médicale	156	1,7%
Dentiste	93	1,0%
Diététicien	64	0,7%
Technologue de laboratoire médical	42	0,5%
Kinésithérapeute	35	0,4%
Autres	146	1,6%
Total de prestataires de soins dans le Registre Transparence 2022	9.140	

Parmi les médecins spécialistes, les 15 **spécialités médicales** les plus courantes du Registre transparence sont les suivantes :

Spécialités médicales revenant le plus souvent dans le Registre transparence 2022

SPECIALITES MEDICALES (TOP 15)	#	%
Médecin spécialiste en cardiologie	782	13,9%
Médecin spécialiste en médecine interne	603	10,7%
Médecin spécialiste en gastro-entérologie	372	6,6%
Médecin spécialiste en dermato-vénéréologie	371	6,6%
Médecin spécialiste en gériatrie	349	6,2%
Médecin spécialiste en chirurgie orthopédique	324	5,8%
Médecin spécialiste en chirurgie	318	5,7%
Médecin spécialiste en pédiatrie	295	5,3%
Médecin spécialiste en pneumologie	264	4,7%
Médecin spécialiste en neurologie	262	4,7%
Médecin spécialiste en ophtalmologie	232	4,1%
Médecin spécialiste en rhumatologie	230	4,1%
Médecin spécialiste en oncologie médicale	222	4,0%
Médecin spécialiste en urologie	185	3,3%
Médecin spécialiste en anesthésie-réanimation	179	3,2%
Autres	622	11,1%
	5610	100%

betransparent.be

La plateforme betransparent.be est composée de 30 associations du secteur belge de la santé qui ont pris l'engagement de rendre publiques les collaborations entre l'industrie et les prestataires et institutions de soins (ABSyM, ABPH, AFITEB, ANGR, APB, ASGB, AXXON, BACHI, beMedTech, BSGP, CEUPA, Kartel, Medaxes, Formavet, GBS, IPSA, Mdeon, OPHACO, pharma.be, SSPF, SVH, UGIB, UPBTO, UPV, UDB, VBT, Veda, VVT, VVZ, GIBBIS et Zorgnet Icuro).

betransparent.be est gérée par la Plateforme déontologique santé Mdeon qui a été agréée à cet effet par arrêté Royal du 08.06.2021⁴.

Pour plus d'informations, contactez-nous: management@betransparent.be ou +32 (0)2 609 54 95.

⁴ Arrêté Royal du 8 juin 2021 portant agrégation de l'organisation visée à l'article 44, §1er de la loi du 18 décembre 2016 portant des dispositions diverses en matière de santé, M.B. 27 juillet 2021.